



**ARRÊTÉ N° 2025-180 PORTANT DÉSIGNATION D'UN ELU POUR PARTICIPER AU JURY DE  
L'APPEL À PROJET DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE  
DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

Le Président du Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°C2020090\_01 du Comité Syndical du SMEDAR en date du 09 septembre 2020 portant installation des membres du Comité Syndical,

Vu la délibération n°C2020090\_03 du Comité Syndical du SMEDAR en date du 09 septembre 2020 portant élection du Président,

Vu la délibération n°C2025\_03\_04\_04 portant participation du SMEDAR au programme de soutien aux projets de coopération décentralisée

Vu le règlement de l'Appel A Projet de Solidarité Internationale lancé par la Métropole Rouen Normandie,

Considérant qu'il est prévu de désigner un représentant du SMEDAR pour participer au jury chargé de l'instruction-décision des dossiers en réponse audit appel à projet,

**ARRÊTE CE QUI SUIT :**

**Article 1 :** Madame Myriam MULOT, élue du Comité du SMEDAR, est désignée pour représenter le Syndicat au sein du jury en charge de l'instruction-décision de l'appel à projet de solidarité internationale de la Métropole Rouen Normandie.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera notifié à Madame Myriam MULOT et communiqué au Président de la Métropole Rouen Normandie.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services du SMEDAR est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Le Grand-Quevilly, le **30 AVR. 2025**

Le Président

Stéphane BARRÉ

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le TA de Rouen (53 av. Gustave Flaubert – 76000 Rouen – [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*